

solidar



Solidarité
Laïque

RAPPORT SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX AU **BURKINA FASO**

Zoom sur le travail décent
des orpailleurs artisanaux





RÉSUMÉ

Comment l'Union européenne (UE) peut-elle mieux contribuer à la création d'un espace propice pour les organisations de la société civile (OSC) au Burkina Faso ? Comment l'UE peut-elle soutenir la réalisation progressive des droits économiques et sociaux - c'est-à-dire la liberté d'association et le droit d'organisation, le travail décent et le droit à la protection sociale pour tous - dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable ?

Le réseau SOLIDAR est actif au Burkina Faso par l'intermédiaire de ses organisations membres et partenaires. Son premier Rapport sur les droits économiques et sociaux dans le pays, publié début 2020, a donné un aperçu des défis que les Burkinabés doivent relever en matière de travail décent, de protection sociale et de création d'un espace propice pour l'organisation de la société civile. En se basant sur ce rapport, le présent rapport, établi sous l'égide de **Solidarité Laïque**, membre de SOLIDAR, examine de plus près les principaux défis que le pays doit relever en ce qui concerne la réalisation des droits au travail décent et à la protection sociale des orpailleurs artisanaux burkinabés.

Le rapport se termine par des recommandations faites à l'UE et à sa délégation au Burkina Faso en vue d'aider le pays à mettre pleinement en œuvre la réalisation de ces droits pour sa population et ses travailleurs.

SOMMAIRE

1. À propos de l'Observateur des droits sociaux et économiques de SOLIDAR	4
2. L'extraction artisanale de l'or au Burkina Faso : Une vue d'ensemble	6
3. Promouvoir le travail décent et la protection sociale des orpailleurs artisanaux : Les défis actuels	9
3.1 Migration vers les sites miniers et conditions de vie précaires	10
3.2 La vie des femmes dans les sites miniers artisanaux	12
3.3 La vie des enfants dans les sites miniers artisanaux	12
4. L'impact environnemental de l'extraction artisanale de l'or et ses conséquences sur la santé publique.	16
5. Conclusions	18





1. À PROPOS DE L'OBSERVATEUR DES DROITS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE SOLIDAR

En 2015, tous les États membres des Nations Unies ont signé l'Agenda 2030 pour le développement durable : un engagement mondial à transformer notre modèle actuel de développement économique en un modèle basé sur le respect des droits de l'homme et de l'environnement. En 2017 - dans le but de promouvoir la cohérence des politiques au service du développement - le nouveau Consensus européen pour le développement a annoncé l'alignement des activités de développement de l'UE et de ses États membres avec l'Agenda 2030.

D'après SOLIDAR, l'Agenda 2030 constitue un cadre puissant pour :

1. Promouvoir un modèle de développement durable au service du plus grand nombre de personnes et non de quelques-uns, en faisant de la pleine réalisation des droits de l'homme et de l'environnement son principal objectif ;
2. Assurer la réalisation progressive des droits économiques et sociaux, à savoir le travail décent, la protection sociale et la liberté d'association.

Le rapport de suivi concernant les droits économiques et sociaux (RSDES) est un outil développé par les membres et partenaires de SOLIDAR dans le cadre du programme financé par l'UE « Organiser la Solidarité Internationale » (Organising International Solidarity (OIS)).¹ LE RSDES a pour but d'engager un dialogue structuré avec l'UE et de contribuer à la Programmation de l'UE pour la période 2021-2027, en recueillant les avis et les recommandations des organisations de la société civile (OSC) sur la contribution des politiques et des programmes nationaux et européens à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et, en particulier de :

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



ODD 3 : Bonne santé et bien-être

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



ODD 4 : Éducation de qualité

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



ODD 8 : Travail décent et croissance économique

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs

Le RSDES vise non seulement à engager un dialogue structuré avec l'UE au sujet de la réalisation progressive des droits économiques et sociaux et de l'Agenda 2030, mais aussi à contribuer à la programmation de l'UE pour la période 2021-2027, en accordant une attention particulière aux contributions de l'UE et des pays à la promotion (1) d'un espace propice pour les OSC et les Défenseurs des droits de l'homme et (2) d'un travail décent et d'une protection sociale pour tous.

En se basant sur le premier rapport relatif aux droits économiques et sociaux au Burkina Faso publié début 2020², le réseau SOLIDAR intervenant dans ce pays, dirigé par Solidarité Laïque, a rédigé le présent rapport afin de mettre en évidence l'absence de droits économiques et sociaux des orpailleurs artisanaux au Burkina Faso, en attirant l'attention de l'UE et des partenaires internationaux sur les défis et les besoins de ces populations. Le rapport porte essentiellement sur les droits à un travail décent et à la protection sociale de ces groupes, ainsi que sur la nécessité de lutter contre la dégradation de l'environnement causée par l'extraction artisanale, et fournit des recommandations à l'UE, à la lumière du processus actuel de programmation du développement pour la période 2021-2027, visant à promouvoir la pleine réalisation de ces droits pour les travailleurs burkinabés.

¹ Une présentation du programme OIS est disponible à l'adresse suivante : <https://prezi.com/view/9zuxuivoqUSD3w1pGJSz>

² <https://www.solidar.org/en/publications/economic-and-social-rights-monitor-burkina-faso>

2. L'EXTRACTION ARTISANALE SAUVAGE DE L'OR AU BURKINA FASO : APERÇU

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu du Sahel considéré par l'UE comme un partenaire stratégique clé « dans une région marquée depuis plusieurs années par l'augmentation des trafics illégaux et du terrorisme dans les pays voisins et par la nécessité de renforcer la stabilité régionale »³. Malgré les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies, le Burkina Faso est confronté à de nombreux défis en matière de développement, notamment en matière de santé et d'éducation, avec 40,1 % de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté national.⁴

L'économie du pays repose essentiellement sur l'agriculture qui emploie près de 80 % de la population, bien que, au cours des première et deuxième décennies des années 2000, le Burkina Faso soit également devenu un pays minier majeur en Afrique et le quatrième exportateur d'or au niveau mondial⁵. La production aurifère a connu, en particulier, un accroissement ces cinq dernières années et surtout entre 2017 et 2018, où, grâce à la création de douze sites industriels supplémentaires, la production a augmenté de plus de 15 %.⁶

Parallèlement à l'extraction d'or industrielle bien organisée, rendue possible grâce à l'adoption d'une législation minière appropriée, le pays a également assisté au cours des dernières décennies à

l'accroissement significatif des activités minières artisanales qui représentent aujourd'hui **la principale source de revenus d'un grand nombre de Burkinabés**. En fait, bien que les données fiables soient limitées, on estime que **le nombre de mines artisanales et à petite échelle (MAPE) se situe entre 448 et 800 dans le pays**, et que près de **2 millions de personnes travaillent autour des MAPE, en tant que personnes à charge ou travailleurs périphériques**.⁷ Selon une étude de base réalisée en 2019 par l'ONG Artisanal Gold Council, les creuseurs artisanaux du Burkina Faso produisent environ 50 tonnes d'or par an, qui, bien que largement non déclarées, rapportent au pays quelque 2 milliards de dollars par an.⁸

Derrière la richesse générée par l'extraction minière artisanale se cache malheureusement une autre réalité, celle de la précarité et de la pauvreté des ouvriers des mines d'or. En effet, l'extraction, qui est technologiquement rustique, exige beaucoup de travail, comporte de graves risques pour la santé, cause des dommages à l'environnement et les ouvriers travaillent sans aucune protection, ni norme de sécurité garantie, ce qui provoque souvent des accidents ainsi que des pertes de vies humaines. Par exemple, en octobre 2019, 10 personnes ont été tuées dans l'effondrement d'un site d'extraction artisanale d'or dans l'ouest du Burkina Faso⁹ et 5 autres personnes sont mortes à cause d'un glissement de terrain en décembre de la même année.¹⁰

³ https://eeas.europa.eu/delegations/burkina-faso/4352/burkina-faso-and-eu_en

⁴ https://eeas.europa.eu/delegations/burkina-faso/4352/burkina-faso-and-eu_en

⁵ https://www.lepoint.fr/economie/burkina-faso-boom-minier-la-malediction-n-est-pas-loin-14-09-2018-2251158_28.php

⁶ <https://lefaso.net/spip.php?article99247>; <https://www.jeuneafrique.com/mag/767774/economie/or-croissance-record-pour-les-exploitations-burkinabe/>

⁷ https://www.land-links.org/wp-content/uploads/2019/10/USAID-AMPR-Burkina-Faso-ASGM-Desk-Review_FINAL.pdf

⁸ <https://www.artisanalgold.org/2020/04/burkina-faso-quarantines-and-gold-prices-down-20/>

⁹ http://www.xinhuanet.com/english/2019-10/14/c_138471248.htm

¹⁰ <https://lefaso.net/spip.php?article93856>

La réglementation minière et la persistance de l'informalité

Une tentative de régularisation des activités minières artisanales a été faite par le Burkina Faso avec l'approbation du premier code minier en 1997, qui prévoyait la possibilité pour les petits exploitants de formaliser leurs droits à l'exploitation minière en demandant une « **autorisation d'exploitation minière artisanale** » (AAM). Cette dernière, créée afin de permettre aux entreprises nationales de parvenir plus facilement à une exploitation minière à grande échelle, pouvait être achetée à moindre coût, avait une validité de deux ans tout en étant renouvelable indéfiniment, et accordait le droit - exclusivement aux ressortissants burkinabés ou aux entreprises détenues majoritairement par des Burkinabés - d'extraire de l'or sur une zone déterminée d'une superficie maximale de 100 ha.¹¹

Dans la pratique, toutefois, les études ont montré que non seulement les AAM n'accordaient aucune sécurité foncière aux mineurs artisanaux, puisque, si un site sous AAM s'avérait particulièrement rentable, un entrepreneur plus riche pouvait acquérir un permis d'exploitation industrielle qui l'autorisait à annuler les AAM préexistantes, mais aussi que les AAM **étaient principalement acquises par des entrepreneurs riches basés dans la capitale, plutôt que par des orpailleurs basés en milieu rural**, au départ. Dans de nombreux cas, les AAM sont en fait détenues par des élites nationales qui possèdent également des sociétés privées de commerce de l'or appelées *comptoirs*, et qui emploient les orpailleurs ruraux comme main-d'œuvre. Dans ce contexte, les orpailleurs ruraux **étaient soit obligés de vendre leur or au détenteur de l'AAM, qui l'achetait à un prix inférieur à celui que les mineurs pouvaient recevoir sur le marché noir, soit de quitter le site et de risquer de ne pas trouver une zone de travail aussi prospère. Il ne fait aucun doute que tout cela a incité les mineurs à préférer travailler dans des zones n'exigeant pas l'obtention d'une AAM,**

¹¹ <https://gatesopenresearch.org/documents/3-619>



ce qui est l'une des variables ayant alimenté la persistance du secteur minier sauvage au Burkina Faso.¹²

En 2015, le gouvernement a adopté une nouvelle réforme du code minier, apportant des changements substantiels à la législation existante. Par exemple, le nouveau code stipule que la prospection industrielle peut avoir lieu sur le territoire d'un titulaire d'une AAM, « mais si l'AAM n'est pas renouvelée parce qu'un titre minier d'exploitation industrielle a été délivré, le titulaire de l'AAM a droit à une indemnisation »¹³. Parmi les autres changements majeurs, il convient de citer « l'introduction d'une taxe pour le « fonds de développement minier local » qui doit soutenir les communautés locales touchées par l'exploitation minière, la suppression de certains avantages fiscaux et une meilleure protection de l'environnement »¹⁴.

En 2016, l'Assemblée nationale du Burkina Faso a mené une enquête parlementaire sur les titres miniers et la responsabilité sociale des mines, et a constaté que sur la période 1995-2015, l'État burkinabè avait subi une perte de 920 millions de dollars US en raison de la corruption, de la fraude, de l'absence d'imposition et du non-paiement des redevances par les détenteurs de permis artisanaux et industriels. La commission parlementaire a également constaté que « les permis d'extraction et d'exploitation minière avaient été délivrés sans tenir compte des réglementations existantes en matière de protection de l'environnement, ou de la proximité d'infrastructures comme les écoles ou les établissements de santé. Les permis d'exploitation minière avaient été délivrés sans que l'administration provinciale, départementale et municipale en soit informée et sans même tenir compte des objections officielles soulevées par l'administration locale

et les autorités traditionnelles. Les communautés locales affectées par les opérations minières se sont plaintes de promesses non tenues, de dommages causés aux champs, de dépossessions assorties d'indemnités insuffisantes ou inexistantes et de pollution des ressources naturelles »¹⁵.

Si l'Assemblée nationale burkinabè a proposé quelques recommandations visant à améliorer la gouvernance du secteur minier, il reste à voir dans quelle mesure elles seront mises en œuvre.



Arneur, Gilles Paire, Shutterstock.com

¹² Ibidem

¹³ https://www.researchgate.net/publication/317081755_The_drawbacks_of_privatization_Artisanal_gold_mining_in_Burkina_Faso_1986-2016

¹⁴ <https://www.mdpi.com/2071-1050/11/3/616>

¹⁵ https://www.researchgate.net/publication/317081755_The_drawbacks_of_privatization_Artisanal_gold_mining_in_Burkina_Faso_1986-2016

3. PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT ET LA PROTECTION SOCIALE DES MINEURS ARTISANAUX : LES DÉFIS EXISTANTS



Travail décent et protection sociale : un aperçu

D'après la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT), le travail décent¹⁶ consiste en une combinaison de quatre éléments : le libre choix du travail, les droits au travail, la protection sociale et le dialogue social.

En outre, en vertu de leur appartenance à l'Organisation, tous les membres de l'OIT ont pour obligation de mettre en œuvre les normes fondamentales du travail suivantes :

- la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective (conventions n° 87 et 98) ;
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (conventions n° 29 et 105) ;
- l'abolition effective du travail des enfants (conventions n° 138 et 182) ;
- l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (conventions n° 100 et 111).

Le Burkina Faso est membre de l'OIT depuis le 21 novembre 1960.

Le droit à la protection sociale est également une condition préalable nécessaire à la réalisation d'un travail décent, ainsi qu'au développement en général. En effet, la protection sociale est un outil essentiel pour réduire et prévenir la pauvreté, l'inégalité sociale, l'exclusion et l'insécurité, pour promouvoir l'égalité des chances et des résultats, ainsi que pour soutenir la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel. En adoptant la Recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale (2012)¹⁷ les États membres de l'OIT se sont ainsi engagés à garantir à chaque être humain :

- une sécurité des moyens d'existence tout au long de la vie, sous la forme de divers transferts sociaux (en espèces ou en nature) ;
- Services essentiels abordables et de qualité, y compris les soins de santé et l'éducation.

Tous ces engagements ont été confirmés par l'Agenda 2030 des Nations Unies, et notamment par l'ODD 1.3 « Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection » ; ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » ; ODD 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

¹⁶ <https://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--en/index.htm>

¹⁷ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_165750.pdf

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



Auteurs: Henri Yao, SoliLan Network Burkina Faso

3.1 Migration vers les sites miniers et conditions de vie précaires

La découverte de gisements d'or au Burkina Faso a donné naissance à un phénomène que l'on a appelé la « ruée vers l'or » qui a entraîné une relocalisation et un migration massive de personnes à la recherche d'emplois - originaires non seulement d'autres régions du Burkina Faso mais aussi de pays voisins - vers les sites miniers. Cette situation a souvent généré des tensions et des conflits sur les sites miniers, en raison de désaccords sur l'exploitation des ressources et de l'incompatibilité des habitudes culturelles des communautés de migrants avec celles des populations locales.¹⁸

Étant donné que les familles des orpailleurs les ont suivis loin des villes sur les sites miniers, on a également assisté à la création de camps de fortune où toutes ses personnes se retrouvent brutalement privées d'infrastructures sociales et sanitaires et vivent dans une grande précarité. Au fil du temps, certains services privés ont commencé à voir le jour à proximité des sites miniers, notamment des services de restauration, des magasins de vente d'alcools, des magasins vendant de petits articles électroniques (généralement des téléphones portables et des chargeurs), des ateliers de réparation, etc. En fait, de nombreuses entreprises suivant ces migrants loin des centres urbains ont commencé à s'installer près des mines d'or, donnant naissance à des « villes champignons » aux bâtiments faits de bois et de paille, disposés de manière plus ou moins anarchique près des gisements.

Le réseau SOLIDAR, dirigé par SOLIDARITÉ Laïque, s'est rendu sur le site de Yabonso dans la province de Yatenga, à 8 km de Ouahigouya, où vivent près de 300 personnes venues en grande partie d'un village voisin situé à quelques dizaines de kilomètres

¹⁸ https://www.researchgate.net/publication/50435520_Gratz_Tilo_2004_Les_frontieres_de_%27orpillage_en_Afrique_occidentale_Autrepart_302_135-150_Numero_special_Gouverner_les_hommes_et_les_ressources_Dynamiques_de_la_frontiere_interne

du site. **Les camps construits sur les sites sont dépourvus de points d'eau et les populations doivent faire des kilomètres pour avoir accès à de l'eau potable.** Cette ressource se raréfie pendant la saison sèche, lorsque les puits et les eaux dormantes s'assèchent, ce qui provoque des « embouteillages » aux points d'eau restants et une augmentation de la demande en eau. Toutes les sources d'eau auxquelles les chercheurs d'or du site ont accès ne sont pas non plus soumises à un contrôle de la qualité, d'où le risque de boire de l'eau non potable. **Les infrastructures sanitaires, notamment l'accès à des toilettes, sont également inexistantes tout comme les infrastructures de santé à proximité des sites.** Les installations

scolaires brillent également par leur absence car les sites d'orpaillage étant artisanaux et temporaires, ils ne peuvent pas abriter de structures telles que des écoles ou des centres de formation.

Dans ce contexte, **le réseau SOLIDAR appelle le gouvernement burkinabé et l'UE à redoubler d'efforts pour que le droit à la protection sociale des mineurs soit garanti et à faire en sorte que les sites d'extraction artisanale puissent se doter des services essentiels (eau potable, santé, éducation)** afin de faciliter l'accès à ces services aux mineurs et donc d'améliorer leur qualité de vie.

« Nos conditions de vie sur ce site sont inadaptées. Nous sommes près de 300 personnes à vivre sur ce site, ce qui augmente les besoins en eau potable. Nous n'avons qu'une seule pompe à eau et lorsque la pompe cessera de fonctionner, nous devons acheter de l'eau pour continuer à travailler (après avoir creusé, nous devons laver le sol pour extraire les minerais). La présence d'un puits sur le site contribuerait à réduire le problème de l'eau potable. En termes de santé, le centre médical se trouve dans un autre village à 3 km de là. Lorsqu'une personne se blesse ici, elle doit être transportée en charrette ou en tricycle au centre médical situé à 3 ou 4 km de là et le transport peut aggraver son état. Il y a même eu un mort sur le site. Nos enfants sont extrêmement nombreux dans les collèges des villages environnants. Il est temps pour nous d'avoir un collège de proximité pour permettre à nos enfants qui quittent l'école primaire de poursuivre leur scolarité tout en restant chez leurs parents. Cela pourrait réduire les dépenses liées à la scolarité et les autres frais qui en découlent ».

- Témoignage de M. Adama Ouedraogo du site de Yabongso.



3.2 La vie des femmes dans les sites miniers artisanaux

Dans le secteur minier artisanal, les femmes et les filles représentent, selon les estimations, entre 40 et 50 % de l'ensemble des travailleurs.¹⁹ En raison de sa nature très risquée, le travail des femmes dans les mines artisanales et à petite échelle (MAPE) se limite généralement à des travaux de surface - notamment le tri ou le concassage des roches remontées des galeries - qui sont moins lucratifs que d'autres activités. Les épouses des chercheurs d'or qui vivent sur le site concassent également le minerai, qu'elles recueillent au bord des puits abandonnés.

Le réseau SOLIDAR au Burkina Faso a interviewé Aminata Tonde, une femme d'une cinquantaine d'années, qui travaille depuis sa jeunesse sur le site du village de Yabonsgo situé à 8 km de Ouahigouya dans la province de Yatenga :

« Il y a beaucoup de femmes qui travaillent comme moi sur le site. Nous achetons des terrains, exploités par les hommes. Vous savez, c'est difficile pour nous, les femmes, de descendre dans les galeries. Parfois, les hommes qui descendent dans les puits ont besoin d'un peu d'argent liquide et ils nous vendent une petite partie de la terre qu'ils ont prise. Comme toutes ces femmes, je n'ai pas d'autre activité que l'extraction de l'or. C'est essentiellement ce que je gagne de cette activité qui me permet de m'occuper de la scolarité de mes sept enfants. Mon mari travaille également sur le site ».



19 https://www.artisanalgold.org/2020/04/burkina-faso-quarantines-and-gold-prices-down-20/#_ftn6

20 https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11200:0::NO::P11200_COUNTRY_ID:103033

21 https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/publication/wcms_232032.pdf

22 <https://www.dailymotion.com/video/xtfjg>

Le réseau SOLIDAR tient à souligner, en se basant sur ses observations, que promouvoir l'accès à un travail décent et à des activités génératrices de revenus pour les femmes et les filles qui travaillent actuellement dans l'extraction de l'or est une priorité majeure qui doit être prise en compte, afin de leur garantir la possibilité de diversifier leurs sources de revenus et d'acquérir une plus grande sécurité financière.

3.3 La vie des enfants dans les sites miniers artisanaux

Les sites miniers artisanaux sont des foyers d'exploitation et les pires formes de travail des enfants. Les enfants qui y travaillent le font souvent pour le compte de leurs parents au détriment de leurs droits fondamentaux en vertu de la Convention n° 182 (pires formes de travail des enfants) de l'Organisation internationale du travail (OIT) - dont le Burkina Faso est signataire et qu'il a ratifiée en 2001.²⁰

Le travail dans les mines, comme l'indique l'OIT dans son étude de 2013 sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso, au Mali et au Togo, « compromet la scolarisation des enfants, détruit leur santé, affecte leur développement personnel et les paupérise. Insérés dans ce labeur à cause de leur vulnérabilité familiale, les enfants travailleurs dans les mines et carrières risquent de perpétuer, à l'infini, le cercle vicieux de la pauvreté ».²¹

Bien qu'il soit difficile de trouver des données fiables et récentes, une étude à grande échelle menée par l'UNICEF et publiée en 2013 a révélé que 20 000 enfants, âgés de 5 à 18 ans, travaillent dans 90 mines au Burkina Faso, et a estimé que le nombre d'enfants travaillant dans 700 mines du pays s'élève à 700 000.²²





Risques pour la santé, la sûreté et la sécurité des enfants dans les mines

Dans les mines, les enfants participent aux diverses activités de surface aux côtés des femmes. Ils doivent principalement trier ou concasser les pierres remontées des galeries, travaillant dans des conditions difficiles, notamment une chaleur intense, une absence de protection et des cadences infernales.²³ Ils sont victimes d'exploitation économique par leurs employeurs qui tirent d'énormes avantages de cette main-d'œuvre et par leurs familles pour lesquelles ils sont de véritables sources de revenus.

Les enfants mineurs sont exposés à de nombreuses et graves pathologies car ils sont particulièrement vulnérables à l'exposition à la poussière et aux produits chimiques, aux effets du bruit et des vibrations, aux chutes de pierres, à l'utilisation inappropriée d'explosifs, à une aération et une lumière insuffisantes, au surmenage, à un environnement de travail inadéquat et inapproprié, et à l'utilisation d'outils conçus pour les adultes qui sont encombrants et lourds à manipuler pour des enfants. Ces conditions de travail entraînent de graves problèmes respiratoires, des maux de tête constants, des problèmes de vision et d'audition, ainsi que de l'asthénie, de l'arthropathie, des lésions cutanées, musculaires et orthopédiques, qui mettent en danger leur santé mentale et physique. Des décès d'enfants ont également été enregistrés, dus à des effondrements et à des étouffements.²⁴

En outre, la santé et la sécurité des enfants dans les mines sont également menacées par leur environnement social : de nombreux jeunes garçons consomment de l'alcool ou des stupéfiants,

²³ <https://journals.openedition.org/echogeo/15150>

²⁴ https://www.ilo.org/ipecc/informationresources/WCMS_IPEC_PUB_20595/lang--fr/index.htm

²⁵ Ibidem



pensant que cela les rend plus forts et plus aptes à faire face à l'environnement difficile et leur permet de travailler sous terre. Même ceux qui, au début, résistent à la prise de drogue succombent souvent à la pression de leurs pairs. Pour les jeunes filles, il existe d'autres menaces, notamment pour celles qui ne sont pas sous protection ou qui ont été abandonnées par leur famille ou leur tuteur. En effet, ces jeunes filles sont souvent contraintes de recourir à la prostitution, d'où un nombre de grossesses chez les adolescentes plus élevé que la moyenne nationale. En outre, elles sont confrontées à des problèmes d'accouchement et sont menacées par la forte prévalence des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH/SIDA. Ces risques pour la santé sont accrus par une promiscuité sexuelle excessive et par l'exploitation de jeunes filles (souvent vierges) avidement recherchées par les chercheurs d'or en raison de croyances totalement désuètes selon lesquelles avoir des rapports sexuels avec une vierge ou des rapports non protégés leur apportera plus de chance dans les mines.²⁵



Les enfants mineurs et l'accès à l'éducation

L'accès universel à l'éducation est fortement influencé par plusieurs crises récurrentes au Burkina Faso, notamment : (1) la crise sécuritaire qui entraîne des fermetures d'écoles ainsi que des déplacements massifs de population ; (2) la croissance démographique rapide qui exerce une pression sur les ressources de l'État et sa capacité à répondre à la demande d'éducation ; (3) la mauvaise qualité et le manque d'égalité d'accès à l'éducation dans le pays et (4) l'augmentation de la privatisation des écoles qui rend difficile l'accès à l'éducation pour les communautés pauvres et entrave encore un peu plus le droit à l'accès universel à une scolarité de qualité.

Le Plan stratégique de développement de l'éducation de base (PDSEB) 2012-2020 du Burkina Faso vise à porter le taux d'achèvement du cycle primaire à 100 % en 2021, à porter le taux d'achèvement de la scolarité en 6ème année à 100 % et celui du cycle secondaire à 40 % en 2025.²⁶ Par ailleurs, le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, dans

²⁶ <https://resources.norrag.org/resource/121/analyse-critique-des-politiques-educatives-et-de-developpement-du-burkina-faso-de-1960-a-2012-perspectives-ante-et-post-2015>

²⁷ <https://un-page.org/files/burkina-faso-plan-national-de-d%C3%A9veloppement-%C3%A9conomique-et-socialpdf>

²⁸ Ouédraogo, N.-O. F. (2020). Orpaillage et décrochage scolaire au Burkina Faso : Cas de la commune de Ouahigouya, 101.

son deuxième axe stratégique - axé sur le développement du capital humain - fixe l'objectif spécifique « d'accroître l'offre et d'améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en fonction des besoins de l'économie ». ²⁷

Le rôle des enfants dans l'extraction artisanale de l'or remet toutefois en question la possibilité d'atteindre ces objectifs. En effet, la majorité des enfants qui travaillent dans les sites d'extraction de l'or sont sortis du système scolaire et sont donc privés de toute perspective d'avenir, ne sachant ni lire, ni écrire, car les parents considèrent l'éducation comme un investissement à long terme sans rentabilité concrète pour la famille, contrairement au travail dans les mines qui apporte des ressources supplémentaires au foyer.

Selon une étude réalisée en 2018 dans quatre MAPE de la province de Yatenga, 75 % des enfants qui travaillent sur ces sites ont quitté l'école et 12% d'entre eux n'ont jamais été scolarisés. 81,3 % de ces enfants ont entre 6 et 17 ans - l'âge de la scolarité obligatoire selon la législation du Burkina Faso.²⁸ Les ressources que les enfants génèrent dans les opérations minières ont également un impact négatif sur d'autres enfants pauvres, les incitant à travailler dans les MAPE et à quitter l'école.

Face aux défis existants, **le réseau SOLIDAR appelle l'UE à travailler avec le gouvernement du Burkina Faso sur des programmes et des stratégies visant à retirer les enfants des sites miniers, en favorisant leur réintégration dans le système scolaire, notamment en encourageant financièrement les familles à envoyer leurs enfants à l'école et en garantissant aux enfants un accès facile aux infrastructures éducatives. En outre, l'accès à la formation professionnelle des travailleurs devrait être facilité.**

3

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE

4

ÉDUCATION
DE QUALITÉ

8

TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE

Établir des parallèles avec les mineurs artisanaux au Congo

Au Congo, près d'un million de travailleurs tirent leurs revenus de l'extraction de minerais précieux tels que le cuivre et le cobalt. **Solsoc**, membre de **SOLIDAR**, travaille depuis plusieurs années avec des organisations de la société civile congolaise pour alerter l'opinion publique sur les conditions de travail déplorables des mineurs artisanaux et des femmes qui travaillent dans ce secteur d'activité.

La majorité d'entre eux travaillent sans aucune protection sociale, leurs revenus dépendent de leur « récolte » et des prix fixés par les nombreux intermédiaires dans les centres d'affaires où les outils de pesage ne sont pas toujours exacts. Creusant des puits de 20 à 30 mètres de profondeur, sans aucune sécurité, ni équipement approprié, ils sont exposés chaque jour à des accidents souvent mortels, et se retrouvent sans couverture pour payer leurs soins. Les femmes sont chargées de laver les minerais : les pieds dans l'eau, le dos courbé, elles passent de longues heures sous le soleil à retourner la terre et l'eau dans des bassins.

Suite à la rupture des chaînes d'approvisionnement due à la crise sanitaire de la COVID-19, les exploitants ont été contraints d'accepter des prix réduits et les femmes qui étaient déjà moins rémunérées que leurs homologues masculins avant la pandémie de la COVID-19 se retrouvent dans des conditions encore plus précaires. Ajoutée à la hausse du prix des denrées alimentaires, cette baisse des revenus se traduit souvent par une pauvreté extrême pour les femmes et les enfants, ce qui constitue un terreau encore plus fertile pour leur exploitation et la violence sexuelle. Comme un fait exprès, le commerce illicite est lui aussi en hausse, favorisant le banditisme sur



des sites négligés par les autorités. En outre, les conditions de travail dans les puits sont particulièrement propices à la contamination et, d'après les organisations actives sur les sites, les mines semblent être totalement oubliées dans les stratégies de réponse à la crise de la COVID-19 mises en place par les autorités.

Au-delà des effets immédiats de la COVID-19, cette pandémie est un indicateur flagrant des profondes lacunes de ce secteur d'exploitation en matière de droits des travailleurs et de justice sociale.

Sur le terrain, les organisations de creuseurs et de la société civile sont actives dans la mise en œuvre d'actions préventives et de sensibilisation aux mesures d'hygiène mais elles exigent également que les autorités à tous les niveaux assurent la sécurité du secteur. À Lualaba, par exemple, une province du sud de la République démocratique du Congo, les creuseurs se sont organisés grâce au soutien de Solsoc et de son partenaire, Cenadep, et ont créé l'ATRAM, une coopérative de services et de lutte pour la défense des droits des mineurs.²⁹

3

BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE

12

CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES

4. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET SES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PUBLIQUE

L'orpaillage artisanale est à l'origine de nombreuses dégradations environnementales dans les sites miniers, ce qui a pour effet de mettre gravement en danger la santé des mineurs et qui a également des conséquences négatives sur les Burkinabés dans leur ensemble.

Les principaux problèmes environnementaux posés par les sites miniers sont liés à la déforestation et à la pollution des eaux et des sols. Par exemple, les arbres sont souvent déracinés et leurs troncs utilisés pour étayer les galeries, tandis que les sols, lorsqu'ils ne sont pas directement touchés par l'exploitation minière, sont systématiquement pollués par le rejet de substances toxiques comme le mercure ou le cyanure. Il en résulte une forte dégradation des sols, qui rend impossible leur réutilisation à des fins agricoles³⁰. Comme l'explique Salif Kaboré, ancien Ministre des mines du Burkina Faso, en

effet, « les gisements d'or à faible teneur comme ceux généralement exploités au Burkina Faso nécessitent le déplacement d'énormes quantités de gravats, difficiles à gérer après le traitement et coûteux à réhabiliter ».³¹ En outre, les nappes phréatiques situées à proximité des sites miniers sont également contaminées aux métaux lourds et l'utilisation de cyanure à proximité des villages pollue le cadre de vie et met en danger la vie des troupeaux, notamment des bœufs de trait.

D'une manière générale, l'exploitation des sols à des fins minières entraîne une diminution de la biomasse et du couvert forestier avec pour corollaire une perte de la diversité biologique, une perte de fertilité des sols et une augmentation des zones désertifiées, ainsi que la pollution, la mauvaise utilisation et la perte des ressources en eau. Ces effets sur l'environnement naturel ont à leur tour des

³⁰ <http://www.secheresse.info/spip.php?article55319> ; et <https://journals.openedition.org/echogeo/15150>.

³¹ <https://journals.openedition.org/echogeo/15150>.

conséquences sur l'environnement social des populations burkinabé, entraînant un exode rural qui se traduit par une augmentation de la pauvreté dans les zones urbaines ainsi qu'une accentuation des déficits alimentaires localisés.

En outre, de nombreuses conditions sanitaires résultent de la pollution environnementale provoquée par les techniques d'extraction utilisées dans les mines artisanales qui sont souvent encore archaïques et nécessitent l'utilisation d'outils manuels dangereux, qui plus est, ces techniques d'extraction sont mises en œuvre sans équipement de protection approprié. On constate, en particulier, une explosion des maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, allergies et infertilité et d'après les données près de 2/3 des travailleurs des mines artisanales présenteraient au moins 3 symptômes d'exposition chronique au mercure au Burkina Faso. Ces contaminations diminuent d'une dizaine d'années l'espérance de vie d'un orpailleur, par rapport à la moyenne nationale burkinabè, qui descend donc à 45 ans³². En outre, en cultivant des produits dans un environnement physique pollué, les mineurs sont également infectés par la consommation d'eau et d'aliments contaminés.³³

Il en résulte que l'état de l'environnement dans les sites miniers du Burkina Faso est une source de préoccupation majeure. Dans ce pays où plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté³⁴, l'environnement constitue la première source de capital économique. Les plans de réduction de la pauvreté, compte tenu également de l'aggravation du changement climatique, nécessitent obligatoirement la mise en œuvre de stratégies de gestion durable et une valorisation de l'environnement naturel en général, notamment par le biais d'investissements dans les ressources naturelles renouvelables.

³² Ibidem

³³ https://www.memoireonline.com/01/12/5099/m_L-impact-de-l-exploitation-artisanales-de-l-or-cas-du-site-de-Fofora-dans-la-province-du-Poni41.html

³⁴ <https://www.worldbank.org/en/country/burkinafaso/overview>



Auteur: Hervé Yao, Solidar, Netwa, Burkina Faso

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



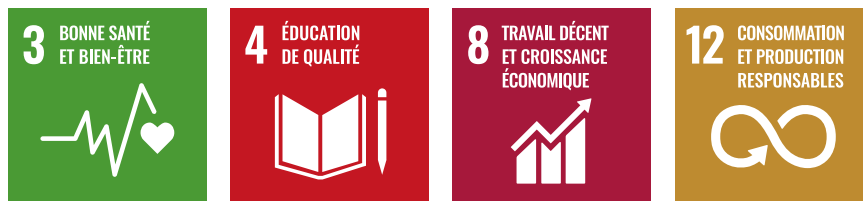
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



6. CONCLUSIONS

La pleine réalisation des droits économiques et sociaux des personnes, et en particulier des groupes vulnérables tels que les orpailleurs artisanaux, est un défi permanent au Burkina Faso. La détérioration de la situation sécuritaire et l'apparition du Coronavirus ont en évidence et même exacerbé les difficultés de l'État à répondre favorablement et efficacement aux besoins de sa population. Dans ce contexte, le soutien continu de l'Union européenne, en tant que partenaire majeur de la coopération au développement pour le Burkina Faso, est crucial pour relever les défis auxquels le pays est actuellement confronté.

Le Réseau SOLIDAR au Burkina Faso a voulu, avec ce rapport, attirer l'attention de l'UE notamment sur les besoins et les vulnérabilités des travailleurs des petites mines artisanales sauvages du pays. Les éléments présentés montrent que l'absence de réglementation et d'organisation formelle de l'extraction artisanale de l'or qui emploie jusqu'à 2 millions de personnes, entraîne des conditions de travail abusives pour les mineurs, provoque une dégradation de l'environnement et renforce les menaces pour la santé publique. Les familles des mineurs et, en particulier, les femmes et les enfants, sont forcées à vivre dans des conditions insalubres et précaires, n'ont pas accès aux services essentiels comme les centres de santé et les écoles et sont privées de la possibilité de sortir de la pauvreté.



Dans ce contexte et compte tenu des travaux de programmation du développement UE-Burkina Faso en cours visant à établir de nouvelles priorités de coopération pour la période 2021-2027, le Réseau SOLIDAR souligne les points suivants comme étant des priorités politiques sur lesquelles l'UE doit se concentrer dans le cadre de son partenariat avec le Burkina Faso :

- Fournir des conseils stratégiques au gouvernement burkinabé afin de mettre en œuvre des dispositions **réglementant les activités d'extraction artisanale de l'or, de garantir un travail décent aux mineurs, en particulier, aux femmes et aux filles, et prendre des mesures de protection de l'environnement** aux fins de l'exploitation des sols ;
- **Soutenir la mise en place d'un plan national contraignant « entreprises et droits de l'homme »**, assorti de sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas ces principes, ainsi que **l'introduction de mécanismes visant à garantir la traçabilité des minerais par l'application de critères de diligence raisonnable obligatoires** ;
- **Renforcer les organisations de la société civile et les organisations syndicales** en fournissant des ressources et en **soutenant les activités de surveillance et les campagnes de lutte contre le travail des enfants dans les mines** et faire pression sur le gouvernement pour que **soient strictement appliqués les lois et règlements relatifs à la traite des enfants, au travail des enfants et à l'exploitation des enfants** ;



- Collaborer avec le gouvernement afin d'apporter une **aide financière aux familles vulnérables** travaillant dans les mines afin de les encourager à envoyer leurs enfants à l'école ;
- Travailler avec le gouvernement afin de **faciliter l'accès à la terre pour les orpailleurs**, en accordant des financements destinés à améliorer les systèmes d'eau et l'accès à l'eau potable, la production de légumes, et fournir des kits d'élevage ;
- Investir dans la construction de centres de santé et d'infrastructures scolaires à proximité des sites miniers afin d'améliorer l'accès des populations minières et des enfants aux services de base, et conseiller le gouvernement dans la mise en

œuvre d'un programme de réinsertion socioprofessionnelle des jeunes ayant quitté l'école en raison de leur participation à l'extraction de l'or.

- **Promouvoir l'accès au crédit pour les activités génératrices de revenus des orpailleurs**, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes, en leur donnant la possibilité de diversifier leurs sources de revenus et d'acquies plus de sécurité.

AUTEURS ET ORGANISATIONS CONTRIBUTRICES

Solidarité Laïque

Solsoc

Solidar Suisse

Fondation pour le Développement
Communautaire/ Burkina Faso (FDC/BF)

Association Manedbzanga

Réseau des Organisations pour
le Développement de l'Education au Burkina (RODEB)

Coalition nationale pour l'Education pour
tous du Burkina Faso (CN-EPT/BF)

Association Songui Manégré

/ Aide au Développement Endogène (ASMADE)



ORGANISING
INTERNATIONAL
SOLIDARITY

solidar

50 Avenue des Arts,
Boite 5, 2^{ème} étage
B100 – Bruxelles, Belgique
www.solidar.org

Rédacteur en chef : SOLIDAR aisbl

Auteurs : Noaga Pierre Sawadogo - Solidarité Laïque ;

Hervé Yao ; Avilia Zavarella - SOLIDAR

SOLIDAR Coordination : Barbara Caracciolo, Alba Gonzalez

Conception graphique : Dagmar Bleyová

Réviseur : Violeta Meotto

SOLIDAR est un réseau européen de 60 ONG œuvrant à faire avancer la justice sociale en Europe et dans le monde. SOLIDAR se fait le porte-parole de ses organisations membres auprès de l'UE et des institutions internationales en exprimant leurs préoccupations dans les secteurs politiques des affaires sociales, de la coopération internationale et de la formation continue.

Pour plus d'informations : www.solidar.org

© SOLIDAR Décembre 2020



This publication was produced with the financial support of the European Union. Its contents are the sole responsibility of SOLIDAR and do not necessarily reflect the views of the European Union

Organising International Solidarity (OIS)

A presentation of the OIS programme can be found at the following link:

<https://prezi.com/view/9zuxuivoqUSD3w1pGJSz/>